



RÈGLEMENT de l'édition 2023 « Lignes de Fuites »

ARTICLE 1

ENTRE-LIGNES, Le Prix Littéraire du Pays de Gex est organisé par l'ASSOCIATION DES BIBLIOS-UNIES DU PAYS DE GEX, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex AGGLO)

ARTICLE 2

ENTRE-LIGNES : c'est le pays de Gex, entre la ligne des crêtes du Jura, les frontières franco-suissees mais aussi entre Haute-Savoie, Ain et Jura, et... entre les lignes dévorées par les lecteurs

ARTICLE 3 - Périodicité

ENTRE-LIGNES, Le Prix Littéraire du Pays de Gex est annuel

ARTICLE 4 – Thème

Chaque année, le thème sera différent

pour 2023, ce sera « Lignes de fuite ». Les lignes de fuite convergeant vers l'infini, elles représentent le voyage, l'évasion, la migration, l'échappée belle mais aussi les frontières, les exils, les migrations, les fuites en avant, les échappatoires, les pas de côté, les envolées...

ARTICLE 5 – Critères de choix

Les bibliothécaires essaient, par leur choix, de promouvoir des auteurs et des maisons d'éditions qui ne sont pas sur le devant de la scène. Les livres doivent être des fictions, les romans policiers, les BD ou les romans graphiques ne sont pas concernés. Les livres doivent avoir été édités dans les 3 années qui précèdent le concours.

ARTICLE 6 – Jury

Le jury sera composé dans chaque bibliothèque de tous les lecteurs inscrits, qui le souhaiteront, après approbation du règlement et engagement de lire l'ensemble des livres de la sélection

ARTICLE 7 – Agenda

Mi-avril, au cours d'une réunion, les bibliothécaires proposent leur sélection. Les bibliothécaires, après en avoir débattu, sélectionnent les 5 livres qui concourront cette année.

Les auteurs des ouvrages retenus seront prévenus

début mai, (si possible) un évènement de lancement sera organisé simultanément dans toutes les bibliothèques participantes

de début mai à mi-septembre, période de lecture

15 septembre les résultats des votes de chaque bibliothèque seront comptabilisés et le lauréat (la lauréate) désigné(e)

le lauréat (la lauréate) désigné(e) sera prévenu(e)

le dernier samedi de novembre – remise du prix Entre Lignes 2023 à la médiathèque de Ferney-Voltaire, en présence de l'auteur ou de l'autrice lauréat(e).

Une couverture médiatique sera organisée

ARTICLE 8 - Financement

Le financement sera assuré – 1 - par les bibliothèques elles-mêmes pour l'achat des ouvrages à mettre à la disposition de ses lecteurs – 2 - par Pays de Gex Agglo qui soutient le projet.

Les Biblios-Unies se réservent la possibilité de faire appel à des mécènes respectant les valeurs de l'association.

ARTICLE 9 – Mise à jour

Le présent règlement sera mis à jour chaque année pour l'actualiser en fonction du thème choisi

ARTICLE 10 – Diffusion

Tout au long du déroulement de l'évènement, les informations seront diffusées sur le site de PaysDeGexAgglo, sur les réseaux traditionnels, les tableaux d'affichage des mairies, à l'intérieur des bibliothèques, les journaux locaux... Une affiche, des flyers seront distribués dans les bibliothèques